CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

Avis 2018/09

Avis de dérogation pour la récolte, le transport et l'utilisation de matériel végétal (feuilles, folioles) de 3 espèces protégées et menacées de l'archipel de la Guadeloupe et de Saint Martin : Guaiacum officinale, Acrocomia aculeata et Acrocomia karukerana.

Contexte

La demande de dérogation de Mme Mira Eléonore du Conservatoire Botanique des Îles de la Guadeloupe concerne deux programmes de recherche génétique en partenariat avec l'Université des Antilles :

- Caractérisation fine de la structure génétique des populations de gaïac, *Guaiacum officinale*, sur la Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy. Pour ce faire, quelques feuilles collectées sur au plus 50 individus par îles seront prélevées pour être analysées au sein du laboratoire de génétique de l'UMR EcoFoG.
- Distinction génétique entre *Acrocomia aculeata*, palmier originaire d'Amérique du sud et des Caraïbes et *A.karukerana*, endémique de la Guadeloupe et de la Martinique. Quelques feuilles seront prélevées sur au plus 20 individus par île de l'archipel de la Guadeloupe et analysées au sein du laboratoire de génétique de l'UMR EcoFoG.

Pour ces opérations, Madame Mira sera assistée de la botaniste Madame Dulorme de l'Université des Antilles et de Monsieur Chalifour, responsable scientifique de la Réserve Naturelle de Saint Martin.

Supports présentés

Les documents fournis par le pétitionnaire et la DEAL de Guadeloupe sont :

- o La demande du CBIG par la Docteure Mira Eléonore, associée d'une note technique
- o Le Cerfa daté du 20 mars 2018,

Analyse du CSRPN

Le CSRPN de la Guadeloupe, considère que ces programmes de recherche sont justifiés. Il note par contre une confusion de termes dans la note technique entre : feuille, foliole et individus. Cette imprécision dans les prélèvements peut faire encourir un risque important sur les populations de ces espèces protégées. Il préconise donc de prélever qu'une (1) feuille par individu pour les gaïacs et de seulement 1 foliole par palmier pour les deux espèces d'*Acrocomia*. De surcroit, en ce qui concerne *Guaiacum officinale*, il conseille d'étendre les prélèvements à la Martinique pour avoir une meilleure vision biogéographique.

Avis du CSRPN

Le CSRPN de Guadeloupe émet un avis favorable à la demande de dérogation de Madame Mira Eléonore du Conservatoire botanique de Guadeloupe (CBIG) concernant les opérations de récolte, de transport et d'utilisation de matériel végétal des espèces protégées *Guaiacum officinale, Acrocomia aculeata et Acrocomia karukerana* à des fins d'analyses génétiques, à 14 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions.

A Sainte-Rose, le 26 juin 2018,

le Président du CSRPN

G.Leblond